

Pétition pour la sérénité et la propreté du centre historique de Pertuis

Nos conditions de vie dans le centre historique se dégradent un peu plus chaque année.

Cet été fut le pire de tous.

Dans certaines rues, le bruit de la musique, des bagarres, ou des hurlements de dizaines d'enfants en bas âges jusqu'à deux ou trois heures du matin empêchent de dormir et poussent à bout tout un quartier.

Les containers à poubelle et les rues sont transformés en décharge publique jonchés de téléviseurs, machines à laver, canapés ou détritrus en tout genre...

Malgré toutes nos actions rien ne change et bien au contraire.

Tout cela ne peut plus durer !

Aujourd'hui, nous demandons instamment à tous les échelons de l'état et de la fonction publique de se ressaisir et de prendre enfin ses responsabilités pour rétablir le calme et la propreté dans le centre historique de Pertuis.

Nous voulons que :

- ✓ Des contrôles soient enfin réalisés par les services sociaux (CAF, HLM, en particulier Mistral Habitat), simple application des lois sur la salubrité des bâtiments loués, du respect du nombre de locataire au m² et du respect de la tranquillité du voisinage.
- ✓ Les services de police fassent respecter une même loi pour tous, sans discrimination. Le bruit, les incivilités et les dépôts d'ordures doivent être sanctionnés. Assez de laxisme, de « pas de vague », et de « on ne peut pas prendre votre plainte ».
- ✓ La Semepa (Société d'Economie Mixte du Pays d'Aix) cesse de préempter des bâtiments pour les murer et commence à rénover le centre historique (cf. rue Durance et rue de l'Ange) comme elle s'y était engagée dans la convention qu'elle a signé avec la ville de Pertuis.
- ✓ Les bailleurs indécents, qui louent n'importe quoi à n'importe qui pour s'enrichir, réalisent enfin qu'ils sont pénalement responsables du bruit générés par leur locataire et soient inquiétés.
- ✓ La rue Durance, principale source de problème dans notre centre ancien soit enfin rénovée et réhabilitée.
- ✓ Les rues et les containers à poubelles soient nettoyées plus en profondeur et plus régulièrement et que de grands panneaux soient mis au dessus des containers expliquant qu'il est interdit de jeter des encombrants sous peine d'amende avec le montant de l'amende bien en évidence et le téléphone à contacter pour ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à la déchetterie.

Association « *Plaisir de vivre au cœur de Pertuis* »

BP 75 84121 Pertuis cedex 1

Site Internet : www.aucoeurdepertuis.fr

E-Mail : contact@aucoeurdepertuis.fr

